

OFF  
A38A1  
A29/C3

231.1

---

**LE RAPPORT PRÉLIMINAIRE  
SUR L'ORGANISATION  
DE LA GESTION AGRICOLE AU QUÉBEC**

---

**Résumé du rapport présenté au Ministère de  
l'Agriculture du Québec par Maurice Carel,  
Roger Perreault et Paul Robert.**



Bibliothèque Nationale du Québec

1. - LES RESPONSABILITES DU COMITE

TABLE DES MATIERES  
Page

Les responsabilités du comité..... 1

Commentaires généraux sur la Gestion agricole..... 2

La Division de Gestion agricole..... 6

Les conseillers régionaux en Gestion agricole..... 9

Centralisation de l'information et de l'analyse..... 11

Les groupements de Gestion..... 15

Le programme général..... 24

Les coûts à prévoir..... 24

Nécessité de la collaboration..... 25



## I.- LES RESPONSABILITES DU COMITE

Après avoir examiné ce qui se fait au Québec et ailleurs, en Amérique et en Europe, le comité a évalué les besoins Québécois puis tracé un programme par étapes pour le développement de la gestion agricole au Québec.

Les préoccupations premières du comité étaient de satisfaire les besoins actuels et futurs des agriculteurs. Les institutions et équipes d'hommes mentionnées dans le rapport ont été considérées comme des moyens de faciliter la prise des décisions de gestion agricole dans une situation de plus en plus complexe et difficile. En effet, avec les années, la gestion agricole deviendra irrémédiablement de plus en plus scientifique. Le comité a donc voulu préparer la voie à une organisation rationnelle de la gestion qui multipliera les relations entre les agriculteurs et la recherche en passant par la vulgarisation, les services spécialisés et l'enseignement.

Tout en essayant de promouvoir au maximum la gestion agricole (ce qui est urgent), le comité est bien conscient que, quels que soient les progrès de ce côté, il restera encore à résoudre une bonne partie des problèmes d'adaptation de l'agriculture.

## II.- COMMENTAIRES GENERAUX SUR LA GESTION AGRICOLE

1.- La gestion agricole consiste à rechercher et à appliquer pour une ferme donnée la combinaison la meilleure des ressources disponibles afin d'obtenir le revenu net moyen le plus élevé tout en limitant les variations du revenu annuel.

Il est nécessaire pour l'agriculteur (et pour son conseiller) de prendre toute décision tant soit peu importante seulement après avoir chiffré, critiqué et comparé les avantages économiques des diverses solutions qui s'offrent à lui. Cela est d'autant plus important qu'une technique de production "moderne" et une technique "rentable" peuvent être deux choses bien différentes dans une exploitation donnée.

2.- Pour assumer sa fonction de gestionnaire, le cultivateur doit posséder un niveau d'instruction suffisant et une mentalité appropriée. Il doit bien connaître la qualité et la quantité des ressources dont il peut disposer. Il doit pouvoir estimer les quantités de ressources nécessaires pour obtenir une unité de produit (les coefficients de production). Il doit également être bien informé des conditions actuelles et probables du marché. Enfin, il doit savoir faire quelques calculs simples (comme ceux de budgets) pour rationaliser ses décisions.

3.- D'une manière générale, le développement de la gestion au niveau de l'agriculteur a certaines exigences:

a) la vulgarisation agricole doit orienter surtout ses efforts vers

l'explication et non pas tellement vers la persuasion. Certes, il existe des techniques rentables partout mais encore faut-il que l'agriculteur (en tenant compte des investissements qu'il peut réaliser) ait assez d'informations pour pouvoir choisir, parmi ces techniques, celles qui seront pour lui les plus avantageuses. En d'autres termes, cela implique que la vulgarisation véhicule de plus en plus de chiffres en les commentant suffisamment pour que l'agriculteur puisse les interpréter et les adapter à son cas particulier;

b) l'information empirique chiffrée disponible doit être très étendue. Cette information résulte de nombreuses analyses d'enquêtes et de comptabilités et d'autres travaux de recherche. Interprétée au niveau local, cette information est la base des calculs que l'agriculteur progressif doit nécessairement refaire périodiquement;

c) les conseillers agricoles doivent être bien au fait des techniques de gestion, disposer d'une abondante documentation théorique et pratique ainsi que des moyens propres à expliquer facilement ces techniques et à commenter concrètement cette documentation.

4.- En fait, la tâche qui paraît au comité la plus urgente pour le Québec est immense. Il s'agit de la collecte de références techniques et économiques chez de nombreux agriculteurs, selon des méthodes bien définies; de la vérification minutieuse de la valeur de ces renseignements; de leur compilation et publication régulière; de leur interprétation aux niveaux local, régional et provincial.

5.- Le comité souligne qu'on ne peut, pour obtenir ces références, recourir à une formule unique. En effet:

- a) aucune formule n'a simultanément les avantages de la simplicité de compréhension, de la rapidité d'exécution, de la décomposition des opérations dans le détail, d'un coût peu élevé, etc.;
- b) les agriculteurs ne sont pas tous désireux au même degré de rationaliser leur gestion et le temps qu'ils veulent ou peuvent prendre pour cela varie beaucoup de l'un à l'autre;
- c) les conseillers agricoles ne disposent pas tous des mêmes moyens (temps, aptitudes et expérience, connaissances en comptabilité et en gestion, personnel d'assistance, etc.). Bien plus, ils ont chacun leur personnalité et leurs habitudes de travail; ils y ont droit et ils ne peuvent donc pas voir d'un bon oeil l'embrigadement résultant de l'adoption d'une formule unique.

6.- Par contre, il est absolument essentiel que l'emploi simultané de plusieurs formules de travail reste cohérent et en particulier que la terminologie et les normes de calcul utilisées soient les mêmes pour tous. Car il faut que l'agriculteur et son conseiller puissent passer d'une formule facile à apprendre, donc simple, à une formule apportant plus de garantie parce que moins approximative et plus scientifique.

7.- Le comité a classé plusieurs méthodes de collecte des références qui pourront être employées concurremment.

8.- Il considère que le choix parmi les méthodes les plus simples pourrait dépendre des initiatives locales, que l'utilisation de méthodes plus détaillées comme la comptabilité à partie double avec enregistrement des heures de travail devrait relever d'un spécialiste régional, enfin que la comptabilité analytique et les études de coût de production, à cause de difficultés particulières, ne devraient être mises en oeuvre que de Québec.

### III.- LA DIVISION DE GESTION AGRICOLE

1.- La division de Gestion agricole du M.A.C. devrait être considérée comme le centre névralgique de l'organisation de la gestion des exploitations agricoles au Québec. Elle aurait en particulier, pour fonction de:

- a) planifier l'utilisation des méthodes de gestion avec des ressources humaines et monétaires suffisantes;
- b) parfaire l'entraînement de conseillers régionaux en gestion agricole et, par leur intermédiaire, celui des autres conseillers agricoles s'occupant de gestion;
- c) rédiger les circulaires expliquant et illustrant les méthodes de gestion tant au niveau de l'agriculteur qu'à celui des conseillers;
- d) créer en collaboration avec le département d'Economie rurale de l'Université Laval les instruments audiovisuels permettant d'introduire facilement la gestion agricole chez l'agriculteur;
- e) centraliser les informations provenant des fiches d'exploitation et des cahiers de comptabilité agricole des fermes du Québec et s'assurer de leur validité;
- f) surveiller la compilation des informations reçues et retourner un rapport d'analyse aux agriculteurs;
- g) préparer, publier et tenir à jour régulièrement un manuel de références techniques et économiques pour la gestion, en collaboration avec l'Université.

2.- La division de Gestion agricole devra compter sur un personnel très qualifié. Actuellement, les candidats préparés pour assumer

les fonctions requises sont rares. Le comité mentionne qu'il ne faudra pourtant ménager aucun effort pour grouper les hommes compétents. La division de Gestion agricole devra comprendre, le plus tôt possible, cinq agronomes qualifiés par une véritable expérience de la gestion agricole ou une formation au niveau de la maîtrise. Chacun pourrait assumer une des fonctions spécifiques suivantes:

- relations avec les conseillers régionaux en gestion agricole,
- surveillance de la vérification des données extraites des fiches de gestion et des cahiers de comptabilité agricole,
- compilation et analyse des données par les calculateurs électroniques,
- préparation des rapports d'exploitation, des tableaux de comparaison et des circulaires explicatives,
- responsabilité du manuel de références.

Le comité recommande fortement que l'on établisse un programme pour envoyer chaque agronome nouvellement engagé en stage de un à deux mois dans une université ou un service de gestion agricole du Canada, des Etats-Unis ou d'Europe.

3.- Pour diverses raisons et en particulier à cause de la nécessité aujourd'hui de la collaboration de plus en plus étroite entre un Service de gestion pratique et les spécialistes des productions agri-

IV. - LES CONSEILLERS REGIONAUX EN GESTION AGRICOLE

coles, de l'économie et de la vulgarisation agricoles, le comité en est venu à la conclusion que la division de Gestion agricole devrait être logée dans l'édifice de la Faculté d'Agriculture de l'Université Laval (ce qui est maintenant chose faite).

indiqués au chapitre précédent.

7.- Pour que ces conseillers régionaux puissent organiser de façon efficace leur tâche par ailleurs agitée, il conviendrait qu'il y ait à leur disposition les conditions suivantes :

a) - décharge de tout travail administratif et de toute activité traditionnelle de l'agriculture de cette région, le nouveau conseiller en gestion en chaque région;

b) - faire travailler ce conseiller régional en étroite collaboration avec le délégué régional et au même niveau que celui-ci pour la gestion agricole;

c) - placer le conseiller régional en gestion en relation exclusive avec la division de Gestion agricole pour ce qui regarde les techniques de gestion et les formules de travail;

d) - accorder à ces conseillers un prestige suffisant par le traitement d'abord et aussi par le genre de relations administratives qui seront adoptées.

8.- Les fonctions du conseiller régional en gestion agricole seraient les suivantes selon le comité :

a) - entraîner à la comptabilité agricole, à la préparation de fiches d'exploitation, à la consultation en gestion agricole les conseillers de l'A.C. désignés par le délégué régional;

#### IV.- LES CONSEILLERS REGIONAUX EN GESTION AGRICOLE

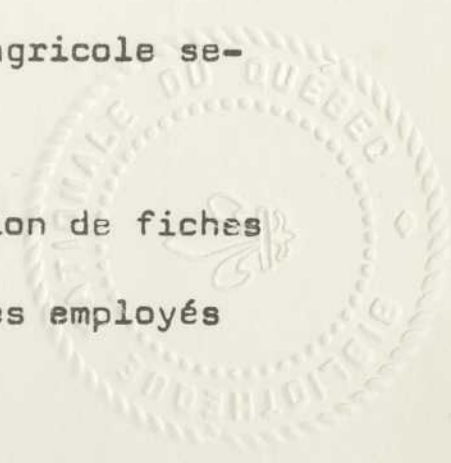
1.- A cause des difficultés actuelles de recrutement, le comité recommande fortement qu'on commence par nommer un seul conseiller de gestion agricole par région agronomique et que chaque nouvel engagé bénéficie du stage prévu au chapitre précédent.

2.- Pour que ces conseillers régionaux puissent organiser de façon efficace leur tâche par ailleurs urgente, le comité croit qu'il faudra respecter scrupuleusement les conditions suivantes:

- a) décharger de tout travail administratif et de toute activité traditionnelle de l'agronome de comté le nouveau conseiller en gestion de chaque région;
- b) faire travailler ce conseiller régional en étroite collaboration avec le délégué régional et au même niveau que celui-ci puisqu'il sera en quelque sorte son consultant pour la gestion agricole;
- c) placer le conseiller régional en gestion en relation exclusive avec la division de Gestion agricole pour ce qui regarde les techniques de gestion et les formules de travail;
- d) accorder à ces conseillers un prestige suffisant par le traitement d'abord et aussi par le genre de relations administratives qui seront adoptées.

3.- Les fonctions du conseiller régional en gestion agricole seraient les suivantes selon le comité:

- a) entraîner à la comptabilité agricole, à la préparation de fiches d'exploitation, à la consultation en gestion agricole les employés du M.A.C. désignés par le délégué régional;



- b) coordonner les activités de gestion agricole des employés du M.A.C. dans la région (formation des groupes d'étude en rentabilité et des cercles de gestion, choix des techniques de gestion appropriées au niveau de connaissances et aux besoins des agriculteurs de la région, vérification de la validité des fiches de gestion et des cahiers de comptabilité provenant de sa région etc.);
- c) interpréter en fonction du milieu local les résultats des analyses faites par la division de Gestion et assister les autres conseillers dans cette interprétation;
- d) en général, être le lien technique entre les conseillers agricoles de la région et la division de Gestion agricole à Québec.

V.- CENTRALISATION DE L'INFORMATION ET DE L'ANALYSE

1.- Actuellement, par défaut d'une terminologie clairement établie et adoptée partout au Québec et par défaut de méthodes standardisées d'enregistrement, les informations techniques et comptables ne peuvent guère être interprétées que sur une base individuelle; et seulement par celui qui a préparé la fiche ou surveillé la comptabilité de l'exploitation. Le comité considère que cela manque d'efficacité et qu'il n'y a pas à s'étonner si l'on est tellement loin de l'Ontario, par exemple, qui peut exhiber plusieurs centaines de circulaires, feuillets, brochures et bulletins ayant trait à la comptabilité et à la gestion agricoles.

2.- Il est pratiquement impossible aujourd'hui au Québec (en dehors de quelques rares productions) de réunir rapidement toutes les informations chiffrées nécessaires permettant de répondre sérieusement aux questions des agriculteurs concernant la rentabilité de telle technique ou de telle production dans une région. En l'absence de ces informations, la recherche appliquée en gestion agricole qui serait plus ou moins immédiatement utile aux agriculteurs est obligée de marquer le pas.

Le Comité croit, qu'en conséquence, les conseils techniques agricoles donnés présentement ne peuvent pas toujours comporter la garantie d'être économiquement valables pour les agriculteurs. L'efficacité de la vulgarisation en est donc réduite, sans compter que

beaucoup de conseillers des agriculteurs peuvent perdre un temps précieux à chercher les données dont ils ont besoin et qu'ils ne trouvent pas; tout simplement parce que personne n'a jamais eu pour mission de les élaborer et de les rassembler.

Après étude de cette situation, le comité conclut que les deniers publics ne seront utilisés d'une façon normalement efficace qu'à la condition d'établir pour tout le Québec un centre de compilation des comptabilités agricoles, et un seul, qui fournisse sa terminologie et ses modes de calcul, qui compile les fiches d'exploitation et les comptabilités agricoles et qui standardise la diffusion de l'analyse des résultats.

3.- Les responsabilités par ordre d'urgence, de ce Centre seraient les suivantes:

- a) compiler les fiches d'exploitation obtenues directement par enquête ou à partir du "carnet de comptes du cultivateur";
- b) compiler ensuite les comptabilités agricoles à partie double tenues dans un nouveau cahier que la division de Gestion agricole du M.A.C. et le département d'Economie rurale de l'Université Laval préparent actuellement;
- d) introduire l'usage des calculatrices électroniques pour la compilation de ces fiches et de ces cahiers de comptabilité afin que l'analyse et en particulier le calcul des critères de gestion puissent être réalisés aussi rapidement que possible;

Le comité souhaite l'organisation progressive d'un Centre efficace plutôt que la précipitation pour utiliser au plus tôt le moyen le plus moderne sans pouvoir bénéficier de tous ses avantages par manque de programmation et de ressources humaines. Et d'ailleurs un certain nombre de recherches sont à faire pour déterminer les méthodes les mieux adaptées à notre milieu.

4.- Après avoir montré la nécessité d'un centre unique de compilation pour tout le Québec, le comité recommande qu'il fonctionne à l'Université Laval et ceci notamment pour les raisons suivantes:

- a) la tâche sera facilitée dans la perspective du logement de la division de Gestion du M.A.C. à l'Université Laval;
- b) les méthodes de traitement des données comptables agricoles en vue d'une analyse de gestion devront toujours être perfectionnées et sont donc en partie du domaine de la recherche;
- c) plusieurs analyses subséquentes des informations obtenues devront être faites par des étudiants gradués de l'Université;

Enfin, s'il s'avère nécessaire que des chercheurs fassent une partie du travail d'analyse, il est normal que ces mêmes chercheurs collaborent à la standardisation des données observées.

5.- Le comité souhaite donc que le M.A.C. consente à l'Université Laval une subvention spéciale de recherche pour mener à bonne fin un projet dont les responsables en collaboration seraient le chef de la division de Gestion agricole du M.A.C., le directeur du

VI. - LES GROUPEMENTS DE GESTION

Département d'Economie rurale de l'Université Laval et le directeur du Service d'Economie rurale de l'U.C.C. (ou, pour chacun, un de leurs collaborateurs).

Cette subvention spéciale devrait servir d'une part à défrayer le coût de l'élaboration et du perfectionnement des méthodes et d'autre part, à payer les analyses au prix coûtant du Centre de Traitement de l'Information de l'Université Laval, (la première tranche d'une telle subvention a été accordée par le Conseil des Recherches agricoles du Québec en mai 1967).

A. - Le groupe d'étude en rentabilité

2. - La formation de groupes d'étude en rentabilité viserait principalement à initier les agriculteurs à la gestion agricole.

3. - Pour cela, le travail à l'intérieur de chaque groupe consisterait principalement à aider les agriculteurs à:

- a) améliorer leur comptabilité;
- b) prendre conscience de la quantité et de la qualité réelles des ressources à leur disposition, et des possibilités d'une meilleure utilisation;
- c) préparer une fiche d'exploitation et tenir le "carnet de compte du cultivateur" du N.A.C. qui est une comptabilité agricole simplifiée;
- d) comparer des critères de gestion pour préciser les principales déficiences de leur exploitation;

## VI.- LES GROUPEMENTS DE GESTION

1.- Le comité croit que les agriculteurs ne sont pas tous aptes au même degré ni tous autant intéressés à appliquer à leur exploitation les règles d'une bonne gestion. Le comité recommande donc trois types de groupements dont les deux premiers seraient organisés directement par le M.A.C. et le troisième laissé entièrement à l'initiative des agriculteurs. Le comité les désigne comme il suit:

- Groupe d'étude en rentabilité agricole, (G.E.R.A.)
- Cercle de gestion agricole, (C.G.A.)
- Syndicat de gestion agricole, (S.G.A.).

### A.- Le groupe d'étude en rentabilité

2.- La formation de groupe d'étude en rentabilité viserait principalement à initier en groupe les agriculteurs à la gestion agricole.

3.- Pour cela, le travail à l'intérieur de chaque groupe consisterait principalement à aider les agriculteurs à:

- a) améliorer leur compétence;
- b) prendre conscience de la quantité et de la qualité réelles des ressources à leur disposition, et des possibilités d'une meilleure utilisation;
- c) préparer une fiche d'exploitation et tenir le "carnet de compte du cultivateur" du M.A.C. qui est une comptabilité agricole simplifiée;
- d) comparer des critères de gestion pour préciser les principales déficiences de leur exploitation;

e) adopter les méthodes de production qui s'avèrent localement les plus économiques;

f) finalement, se préparer à devenir des membres actifs d'un cercle de gestion agricole ou d'un syndicat de gestion.

4.- Dans ses grandes lignes, l'organisation des groupes d'étude en rentabilité agricole serait la suivante:

a) l'agronome du comté devrait normalement recruter les membres d'un G.E.R.A. à la suite d'un cours paroissial d'initiation à la comptabilité agricole;

b) le G.E.R.A. devrait être formé sur une base paroissiale et comprendre au moins 15 membres. L'adhésion restant libre, les agriculteurs qui exprimeraient le désir de participer au travail déjà commencé devraient pouvoir le faire à la suite d'une série annuelle de cours organisés dans le comté;

c) en adhérant, les membres devraient s'engager à fournir toutes les informations techniques requises par l'agronome et en particulier celles permettant de remplir de façon satisfaisante une fiche d'exploitation;

d) on devrait s'attendre qu'après avoir suivi, durant un an ou deux, les activités de son G.E.R.A., le membre soit apte à utiliser convenablement le "carnet de comptes du cultivateur";

e) en se basant sur l'analyse des fiches d'exploitation faite à Québec et sur son expérience du milieu local, l'agronome aurait à préciser chaque année ses conseils au G.E.R.A. par une brève circulaire;

f) après quelques années d'appartenance à un G.E.R.A., les meilleurs agriculteurs pourraient, avec l'accord de l'agronome du comté, devenir membres d'un cercle de gestion, ou s'ils le désirent se regrouper dans un syndicat de gestion;

g) l'agronome du comté devrait, en priorité, prodiguer ses conseils aux membres des G.E.R.A. et en groupe, au cours de réunions d'étude et de discussion spécialement organisées à cette fin.

5.- Le comité voit dans les G.E.R.A. des groupes où la vulgarisation économique est intensive. Il n'y aurait pas d'inconvénient majeur à ce que ces groupes comprennent des agriculteurs dont les exploitations sont assez différentes ou dont les aptitudes professionnelles ne sont pas confirmées. Dans l'esprit du comité, ceci distingue nettement les G.E.R.A. des cercles et des syndicats de gestion.

#### B.- Le cercle de gestion agricole

6.- Le cercle de gestion rassemblerait essentiellement les agriculteurs initiés à la gestion et donc susceptibles de bénéficier pleinement de la collaboration d'un conseiller en gestion. Les discussions entre agriculteurs pourront devenir très profitables si elles portent sur des sujets d'intérêt commun. Donc, une autre caractéristique du cercle de gestion serait de rassembler les agriculteurs ayant des exploitations semblables et en tout cas les mêmes productions principales.

7.- Le travail à l'intérieur des cercles de gestion consisterait

notamment à:

- a) intensifier la formation administrative et commerciale des agriculteurs;
- b) discuter de cas types permettant d'illustrer de façon pratique l'utilisation des calculs simples de gestion et en particulier de la méthode du budget, autant pour l'exploitation agricole que pour la famille;
- c) apprendre aux membres à prendre eux-mêmes des décisions économiques rationnelles en tenant compte des ressources disponibles de l'entreprise et des conditions de marché;
- d) élaborer au niveau local des normes de productivité économique;
- e) fournir sur une base individuelle cette fois, de réels conseils de gestion après étude détaillée de tous les aspects techniques, économiques et humains d'une exploitation donnée.

8.- Dans ses grandes lignes, l'organisation des cercles de gestion serait la suivante:

- a) le cercle de gestion recruterait ses membres parmi les agriculteurs ayant déjà fait partie d'un groupe d'étude en rentabilité durant au moins trois ans, parmi les agriculteurs anciens membres d'un concours de ferme ou anciens élèves d'une école moyenne d'agriculture ou d'une manière générale, parmi les agriculteurs ayant des connaissances suffisantes en gestion;
- b) le minimum de membres par cercle serait de 15 mais le territoire d'un cercle pourrait s'étendre à plusieurs paroisses sans toutefois couvrir une étendue trop vaste, donc sans que cela puisse nuire aux activités de groupe;

- c) le nouveau cahier de comptabilité d'exploitation agricole serait de rigueur et devrait être obligatoirement envoyé annuellement au Centre d'information et d'analyse. La compilation serait gratuite;
- d) des séances d'études et de discussion devraient être organisées spécialement à l'intention de chaque cercle par l'agronome du comté en collaboration avec le conseiller régional en gestion;
- e) les conseils de gestion fournis à domicile et qui demandent une étude préalable approfondie devraient être en général réservés par l'agronome du comté aux membres des cercles de gestion;
- f) il ne devrait pas y avoir de limite au nombre d'années durant lesquelles un agriculteur pourra faire partie d'un cercle de gestion, surtout s'il en suit assidûment les activités et sait faire profiter les autres membres de son expérience;
- g) on devrait donner à l'agronome du comté l'autorité d'admettre ou non un agriculteur comme membre de l'un ou l'autre cercle de gestion de son comté et même de déplacer un membre d'un cercle dans un autre si cela contribue ainsi à former des cercles plus homogènes;
- h) le fait pour un agriculteur d'être membre d'un cercle de gestion ne lui donnerait droit à aucune subvention spéciale;
- i) le comité souhaiterait, qu'après quelques années de fonctionnement, les membres des cercles puissent se prévaloir de la formule des syndicats de gestion dont il est question plus loin.

9.- Le comité affirme que les concours de ferme sont connus des agriculteurs comme ayant été depuis 35 ans la formule la plus efficace pour stimuler les initiatives, encourager les améliorations du sol, des productions végétales et animales et donner des notions en administration de la ferme. Cependant, le comité croit que cette formule doit être rénovée et adaptée aux nouvelles exigences de la gestion agricole. Le plus pratique consisterait tout simplement à intégrer progressivement les concours de ferme dans l'organisation des cercles de gestion, au fur et à mesure qu'ils atteindront leur cinquième année. Toutefois, le passage du cahier de comptabilité dit "des concours de fermes" au nouveau cahier de comptabilité agricole devrait être accompli d'ici trois ans.

C.- Le syndicat de gestion

10.- Dans le but d'encourager l'esprit d'initiative des agriculteurs par un travail de groupe librement consenti et organisé, en utilisant d'une façon intensive les services d'un conseiller en gestion exclusif et à plein temps payés en partie par les bénéficiaires, le comité propose l'essai d'une formule particulière: le syndicat de gestion agricole.

11.- D'une manière générale, le comité croit que le plus simple serait de laisser les agriculteurs se prévaloir de la loi des syndicats professionnels (S.R.Q., 1964, ch. 146) pour former des "syndicats de gestion agricole".

Le travail accompli au sein de ces syndicats de gestion agricole serait en tout point semblable à celui des cercles de gestion mais beaucoup plus intensif par le fait qu'un conseiller serait au service exclusif d'un nombre limité d'agriculteurs.

Le comité ne suggère pas de formule définitive mais se propose de suivre de très près les expériences qui seront entreprises d'ici deux ans et, en fonction de celles-ci, de faire par la suite les recommandations appropriées.

12.- Pour l'instant, le comité suggère quelques caractéristiques de cette formule particulière:

- a) le nombre minimum de membres requis pour un syndicat devrait être de 80;
- b) le syndicat aurait uniquement pour objet l'étude strictement technique et économique des problèmes de gestion agricole des membres et la solution de ces problèmes;
- c) l'adhésion devrait être libre selon les affinités et les communautés d'intérêts;
- d) aucune appartenance préalable à une association quelconque ne pourrait être une condition pour entrer dans un syndicat de gestion;
- e) la cotisation annuelle par membre de \$35.00 la première année augmenterait progressivement pour permettre au syndicat de défrayer entièrement seul, après 10 ans, les services de son conseiller;

- f) le gouvernement québécois défrayerait entièrement, pour la première année, le coût du salaire et des bénéfices marginaux du conseiller. Par la suite, il recevrait du syndicat un montant de plus en plus élevé chaque année de telle sorte qu'après 10 ans, le conseiller n'émergerait plus à son budget;
- g) les frais de déplacement du conseiller et autres dépenses de service seraient dès la première année payés entièrement par le syndicat;
- h) tant que le conseiller ne sera pas entièrement à la charge du syndicat, il serait considéré comme un fonctionnaire du Québec mais mis en service détaché sous la seule autorité du conseil d'administration du syndicat;
- i) comme pour les membres des cercles de gestion, le nouveau cahier de comptabilité agricole serait de rigueur et devrait être obligatoirement envoyé annuellement au Centre d'information et d'analyse. La compilation serait gratuite.

13.- Puis, le comité suggère quelques conditions pour l'organisation des premiers syndicats:

- a) après avoir reçu une demande signée d'au moins 7 agriculteurs témoignant de leur désir de vouloir créer un syndicat de gestion dans une région, le comité se rendrait pour information auprès des signataires;
- b) lorsque 15 agriculteurs auront fait une demande officielle pour la formation d'un syndicat de gestion agricole et que celle-ci aura été acceptée par le secrétariat de la Province, selon la loi, le comité se rendra à nouveau pour discuter de l'organisation du syndicat;

- c) le comité suggérerait alors un conseiller au syndicat et celui-ci sera évidemment libre de l'accepter ou non;
- d) pour que le syndicat puisse commencer à fonctionner réellement et donc que le conseiller soit laissé à la disposition du syndicat, il faudrait qu'au moins 80 cotisations de \$35.00 aient été versées au compte de banque du syndicat;
- e) durant la première année de fonctionnement des syndicats qui seraient formés durant les deux prochaines années, le comité demande que son droit soit clairement établi de pouvoir participer à toutes les activités de ces syndicats de façon à pouvoir faire par la suite les recommandations appropriées.

#### VIII.- LES COUTS A PAYER

Le Comité a indiqué également quels sont les éléments de coûts supplémentaires à prévoir pour les trois premières années d'application du programme.

## VII.- LE PROGRAMME GENERAL

1.- Il va de soi qu'une organisation progressive de la gestion agricole au Québec exige la préparation d'un programme cohérent. Le comité a défini les principales étapes de ce programme et a proposé aux autorités du M.A.C. une "séquence des tâches" qui couvre une période de 5 ans. Ce programme montre les étapes successives d'implantation du système proposé, ne cache pas la complexité de sa réalisation mais indique clairement la nécessité d'une bonne coordination entre les diverses unités administratives responsables.

2.- Dans son rapport, le Comité mentionne que, dans son esprit, le programme proposé est très accéléré et qu'il est probable qu'après discussion entre les différentes unités responsables pour la réalisation de chacune des étapes importantes, le programme souffrira quelques retards. Il ajoute que, si tel était le cas, il faudra tout de même chercher à garder au programme sa cohérence dans l'enchaînement progressif des étapes.

## VIII.- LES COÛTS A PREVOIR

Le Comité a indiqué également quels sont les éléments de coût supplémentaires à prévoir pour les trois premières années d'application du programme.

IX.- NECESSITE DE LA COLLABORATION

Le comité affirme que pour mettre sur pied et faire fonctionner un système québécois moderne (scientifique et pratique) de gestion agricole, il faudra faire appel à la collaboration active des institutions et des personnes les plus directement intéressées.

Il souhaite que la coordination amorcée par la formation du Comité tripartite se continue. Il ajoute qu'avec des préoccupations immédiates parfois différentes (correspondant à des vocations particulières: syndicalisme, consultation, enseignement, recherche), les trois institutions représentées par le comité sont certainement les plus directement responsables de l'évolution de la gestion agricole au Québec et qu'elles doivent avoir une optique générale semblable.

Le Comité souhaite donc poursuivre son travail par l'organisation et la surveillance des premières expériences de syndicats de gestion agricole. Il accepterait de fonctionner comme un Comité de coordination chargé de donner le plus de cohérence possible au développement de la gestion agricole au Québec et en particulier de proposer une terminologie à adopter, des instruments de travail (fiches et cahiers de comptabilité) et des normes de calcul.

Avant de résumer en 17 recommandations leur rapport préliminaire, les trois membres du Comité mentionnent en terminant que le texte

qu'ils ont soumis, contribue à les engager moralement à collaborer étroitement pour élaborer davantage le système de gestion agricole proposé.

- - - - -

Depuis la présentation du rapport, un certain nombre de recommandations ont été appliquées. Le Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation a demandé aux trois représentants de continuer leur travail en tant que comité de coordination de la gestion agricole au Québec.

Entre temps, M. Roger Perreault ayant quitté l'U.C.C. pour devenir président de l'Office Canadien des grains de provende a été remplacé par M. Gabriel Saab, nouveau directeur du Service d'Economie Rurale de l'U.C.C.



BNQ



C 000 161 709

161709